

A-log Services
société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 1500 euros
Siège social : 7 Avenue de la Gare - 94370 SUCY EN BRIE
843 056 524 RCS CRETEIL

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 1 juin 2025

Le 1 juin 2025, à dix heures, au siège social de la société,

Monsieur Jean DAMIENS, associé unique de la société A-log Services, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1500 euros, ayant son siège social au 7 Avenue de la Gare, 94370 SUCY EN BRIE et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CRETEIL sous le numéro 843 056 524, a établi, ainsi qu'il suit, le présent procès-verbal.

Il a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Première décision

L'associé unique décide de transférer le siège social du 7 Avenue de la Gare 94370 SUCY EN BRIE au 14 rue de la Tourelle, Hameau de Marvignes 07140 CHAMBONAS, à compter de ce jour.

En conséquence, l'article concernant le siège social a été modifié comme suit :

<< Le siège social est fixé au : 14 rue de la Tourelle, Hameau de Marvignes 07140 CHAMBONAS >>

Le reste de l'article est sans changement.

Deuxième décision

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

Monsieur Jean DAMIENS